

ADMINISTRATION COMMUNALE DE FRISANGE
VACANCE DE POSTE

L'administration communale de Frisange se propose d'engager pour les besoins de son service technique

2 SALARIÉS NON-QUALIFIÉS (m/f)
A TACHE MANUELLE

Conditions :

- Age minimum : 18 ans accomplis
- La maîtrise de la langue luxembourgeoise est indispensable
- Degré d'occupation : 100 %
- Etre en possession du permis de conduire de la catégorie B, les permis de la catégorie C et D peuvent constituer un atout
- Rémunération: carrière B (salarié non-qualifié), d'après le contrat collectif des salariés de la Commune de Frisange

FONCTIONS :

- Exécution de toute mission généralement quelconque relevant de la régie communale
- Effectuer des travaux de salage et de déneigement pendant la période hivernale

Cette énumération des fonctions n'est pas exhaustive et elle pourra être sujette à modification suivant les besoins du service.

DOCUMENTS A JOINDRE A LA DEMANDE :

- Une lettre de motivation
- Un extrait de l'acte de naissance (< 2 mois)
- Un curriculum vitae détaillé avec photo
- Un extrait récent du casier judiciaire N°3 et N°4 (< 2 mois)
- Copies des diplômes et certificats d'études ou de formations éventuelles
- Une copie du permis de conduire
- Certificat d'affiliation reprenant les occupations enregistrées auprès du Centre Commun de la Sécurité sociale (demande en ligne via le site www.ccss.lu/certificats)

Les demandes munies de toutes les pièces requises sont à adresser au Collège des Bourgmestre et Echevins de la Commune de Frisange, 10, Munnerëferstrooss, L-5750 Frisange pour le **vendredi, 30 décembre 2022 à 11.30 heures** au plus tard.

Les demandes introduites après ce délai et les demandes incomplètes ne peuvent être prises en considération.

Le collège des bourgmestre et échevins
M. Beissel Roger, bourgmestre
M. Mousel Marcel, échevin
M. Raus Carlo, échevin